

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 29 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 20 janvier 2026
Nombre de conseillers présents : 22

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M., CHOUIN J-F., Mme GUILLET A-D., M. GUITTONNEAU P., Mme THOUZEAU J., MM. GUILBAUD L-M., RELET J-M., CROCHET B., BONNEAU R., LEROY D., BLANDINEAU M., Mmes BRILLET L., CHEVRIER B., BERTAUD M-F., PAILLER A., M. LIAIGRE T., Mmes MARTINEAU C., BAUDRY K., JOLLY F., MM. HERCBERG F., SIRET S., Mme ROUSSET C..

Absents : Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J..

Mme DILLET S., M. BERTHOMÉ F., M TESSIER P.

Secrétaire : M. Jean – François CHOUIN

2026.16 – Mise à niveau de la défense incendie et demande de subvention DETR 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment

- L'article L.2212-2, relatif aux pouvoirs de police du maire en matière de sécurité ;
- Les articles L.2311-1 et suivants relatifs au budget communal ;
- Les articles L.2234-32 à L.2334-36 relatifs à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Vu l'arrêté du 15 décembre 2025 modifié relatif aux règles nationales de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) ;

Vu le schéma communal de défense incendie récemment élaboré, permettant d'évaluer l'état de couverture du territoire ;

Vu la circulaire préfectorale relative à la DETR 2026, définissant les catégories de projets éligibles ;

Considérant que le schéma DECI a mis en évidence plusieurs secteurs de la commune non couverts ou insuffisamment couverts par les dispositifs ;

Considérant qu'il est impératif, pour la sécurité des habitants et la protection des biens, de mettre à niveau la défense incendie, notamment à travers :

- L'implantation de bornes incendie,
- L'installation de réserves incendie

Considérant que le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 838 850,00 euros

Considérant que la DETR permet de soutenir financièrement les projets d'investissement des communes rurales et qu'il est opportun de solliciter cette aide dans le cadre de la programmation 2026 ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet de mise à niveau de la défense incendie, comprenant la création et l'installation d'équipements de DECI sur les secteurs déficitaires identifiés dans le schéma communal
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ainsi présenté, sous réserve des notifications officielles de subvention

Financier	Montant HT	%
ETAT (DETR)	503 310,00 €	60
COMMUNE	335 540,00 €	40
TOTAL	838 850,00 €	100

- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026, pour l'opération décrite ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de DETR, signer tout document ou pièce administrative nécessaire, lancer toutes les démarches : consultation, commande, contractualisation, réalisation des travaux.

VOTE :

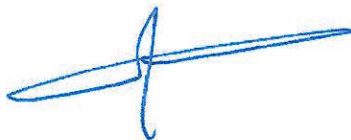
POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Jean-François CHOUIN



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

